



Comité National d'Action Laïque – Comité départemental de la Marne. BP 30149 - 51055 REIMS Cedex

Reims, le 18 février 2018

à Monsieur Arnaud ROBINET

Maire de Reims

Monsieur le Maire,

Le Comité Départemental d'Action Laïque vous demande de reconsidérer votre décision de louer les locaux désaffectés de l'école Barthou pour que puisse s'implanter une école « Espérance Banlieues ».

Respectueux des lois de la République, nous ne dénions pas le droit à toute association d'ouvrir une école hors contrat, tout comme nous ne remettons pas en cause le droit d'une municipalité de disposer à sa guise de ses locaux municipaux dans le respect du cadre légal.

Mais nous voulons vous faire comprendre que votre décision de faciliter l'implantation de cette école « Espérance Banlieues » à cet endroit précis sur Reims est pour nous inacceptable.

Louer d'ex-locaux scolaires jouxtant une école publique à une association pour y installer une école privée hors contrat nous apparaît comme une véritable provocation à l'endroit de l'Ecole de la République, surtout lorsque cette école publique est une école en REP+. C'est en même temps organiser une concurrence directe à l'école publique.

Le message envoyé aux parents, aux enseignants et aux partenaires de la communauté éducative est un message de défiance vis-à-vis de l'école publique.

Nous ne pouvons croire que c'était votre souhait initial, mais toujours est-il que la décision que vous avez prise est de nature à mettre les enfants et les parents des deux écoles en opposition. Et vous, comme nous, savons que cela est rarement source de progrès.

Car de quoi parle-t-on finalement ?

Il s'agit bien de l'avenir des enfants qui connaissent le plus de difficultés scolaires. Et sur ce plan précis, le Comité Départemental d'Action Laïque nourrit de très vives inquiétudes.

On se situe bien au-delà d'un classique affrontement entre l'école publique/fonds publics et l'école privée/fonds privés. Dans le cas précis, c'est bien le projet « Cours Colibri » présenté par l'association « Espérance Banlieues » que nous dénonçons vivement.

En effet, cette école, en s'affranchissant d'une partie des apprentissages du socle commun de connaissances, de compétences et de culture n'offrira pas de possibilités réelles de sortir les élèves décrocheurs des difficultés qu'ils rencontrent. Comment peut-on en effet espérer atteindre un niveau scolaire permettant à terme une réinsertion scolaire, et par la suite une bonne insertion sociale, en enseignant uniquement le français, les mathématiques et l'histoire pour le côté amour de la patrie.

Pourquoi ces élèves n'auraient-ils pas droit aux enseignements de tous les domaines du Socle Commun (SVT, Anglais, Arts visuels, Education musicale, EPS, éducation à l'utilisation des outils numériques,...).

Au Comité Départemental d'Action Laïque, nous considérons que tous les enfants ont droit à un enseignement complet et de qualité... or nous savons, des dires même de la présidente rémoise

d'«Espérance Banlieues » que tel ne sera pas le cas. Cette association prétend obtenir d'excellents résultats mais ne les diffuse pas... Peut-être espère-t-elle que le simple fait de le dire suffise.

Dans un tel contexte, vous comprenez que votre décision nous fasse réagir.

Enfin, en tant que défenseurs de la laïcité, le Comité Départemental d'Action Laïque est très critique vis-à-vis du discours d'« Espérance Banlieues » s'articulant autour d'une « a-confessionnalité » de façade et d'une « non laïcité » revendiquée.

Nous croyons au contraire que le principe de Laïcité est un pilier de notre République, porteur de cohésion sociale et d'émancipation. L'École de la République a pour mission de transmettre auprès de tous les élèves les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont inextricablement liées.

La laïcité garantit en effet à l'ensemble de la communauté éducative un cadre propice à la transmission des savoirs et des compétences, à leur apprentissage et à leur appropriation, ainsi qu'à l'exercice de la citoyenneté.

Symboliquement, l'école publique Barthou se verra-t-elle confisquer son arbre de la Laïcité au profit de l'école de la désespérance ?

En fin de compte, votre décision crée des problèmes là où il n'y en avait pas. C'est une chose de laisser une école privée hors contrat s'implanter, c'en est une autre d'encourager, par un soutien officiel, son implantation.

Nous souhaitons pouvoir en discuter avec vous, Monsieur le Maire, et sollicitons donc une audience.

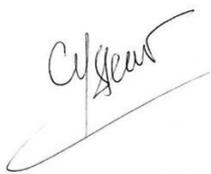
Vous adressant, Monsieur le Maire, nos cordiales salutations,

Pour l'UNSA Education de la Marne, Aline GEERAERTS

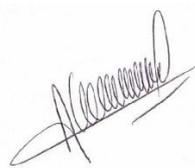
Pour la FCPE, Yves JACQUOT et Luc JAN,

Pour les DDEN, Claudine VASSEUR,

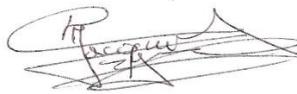
Pour le SE-UNSA, Jean-Michel ALAVOINE,



Claudine Vasseur



Aline Geeraerts



Yves Jacquot



Jean-Michel Alavoine

Contact : 06 14 25 31 19 Aline GEERAERTS

Le [Comité National d'Action Laïque](#), est le rassemblement des parents de la **FCPE**, de la fédération des **DDEN**, de la **Ligue de l'enseignement**, de l'**Unsa Education** et du **SE-Unsa** (enseignants de l'UNSA).

Depuis sa création en 1953, il défend et promeut la laïcité de notre République et notamment sur le champ de l'École. Il assure une mission de vigilance et engage des actions militantes avec ses relais, en favorisant quand il le faut, le rassemblement de toutes les organisations laïques. L'action juridique du niveau local jusqu'au Conseil d'Etat fait aussi partie de l'« arsenal » dont dispose le CNAL. Le CNAL est aussi un lieu d'échange privilégié entre ses organisations fondatrices. Il permet de faire le point sur les grandes questions éducatives, avec un souci commun, améliorer l'École publique et laïque, parce qu'elle est l'école de tous et la seule école libre. En effet, à l'École laïque, on considère l'élève comme un être singulier en construction et un futur citoyen à former. C'est pourquoi il faut préserver l'élève de toute forme de prosélytisme.